

Séance du 29 novembre 2023

Présent(e)s:	Zeimes Jean-Paul – bourgmestre ff / échevin Pfeiffer Susi – échevine Duarte Fonseca Kevin, Kries Tessy, Ley Monique, Lopes Medina Alcinda, Schloesser Alexis, Wohl Sandy – conseillers Weis Yves – secrétaire communal Manuelli Carole – secrétaire communale remplaçante (point 3 de l'ordre du jour)
Absent(e)s:	Weis Yves – secrétaire communal (point 3 de l'ordre du jour – art. 20 de la loi communale) Zeimes Jean-Paul – bourgmestre ff / échevin (point 10 de l'ordre du jour – art. 20 de la loi communale)

Le CONSEIL COMMUNAL décide :

Séance à huis clos en procédant par vote secret

1. **unanimement** de désigner Monsieur Jean-Paul Zeimes, 1^{er} échevin de la commune de Schieren, à proposer en tant que bourgmestre à la nomination du Grand-Duc.
2. **unanimement** de désigner Monsieur Kevin Duarte Fonseca, conseiller communal, à proposer en tant que 2^{ème} échevin à la nomination par le Ministre des Affaires intérieures.
3. **unanimement** de nommer Monsieur Yves Weis, secrétaire communal, dans le groupe de traitement A2 avec effet au 1^{er} décembre 2023.

Séance publique

1. **avec 7 voix pour et 1 voix contre (Alexis Schloesser)** de ne pas opter pour l'organisation d'élections complémentaires suite à la vacance de poste en relation avec l'assermentation du 17 novembre 2023 de Monsieur Eric Thill (bourgmestre) en tant que membre du Gouvernement issu des élections législatives du 8 octobre 2023.
2. **unanimement** de nommer Madame Susi Pfeiffer, échevine, comme 2^{ème} déléguée auprès du syndicat intercommunal Nordstad, en abrégé « Nordstad ».
3. **unanimement** de nommer Madame Tessy Kries, conseillère, comme déléguée auprès du syndicat intercommunal pour la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets, en abrégé « SIDEC ».
4. **unanimement** de nommer Monsieur Alexis Schloesser, conseiller, comme délégué auprès du syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du nord, en abrégé « SIDEN ».
5. **unanimement** de nommer Monsieur Kevin Duarte Fonseca, conseiller, comme 2^{ème} représentant auprès du Comité de prévention intercommunal dans la circonscription régionale de police de Diekirch.

6. **unanimentement** de désigner Monsieur Kevin Duarte Fonseca, conseiller, en tant que représentant auprès des entités du CIGR « Nordstad » et de CREOS.
7. **unanimentement** de répartir un supplément de 8 heures du congé politique hebdomadaire des 9 heures prévues par la législation entre les membres du conseil communal comme suit:
- Madame Susi Pfeiffer 3 heures de congé politique supplémentaires
Monsieur Kevin Duarte Fonseca 3 heures de congé politique supplémentaires
Madame Tessy Kries 1 heure de congé politique supplémentaire
Monsieur Alexis Schloesser 1 heure de congé politique supplémentaire
8. **unanimentement** d'approuver le plan de gestion annuel de la forêt communale de Schieren proposé par l'Administration de la Nature et des Forêts pour l'exercice 2024 suivant :

Dénomination	Investissements (€)			Revenus (€)		
	Salaires	Factures	Total	Subsides	Recettes	Total
Gestion durable des forêts	5.250,00	93.000,00	98.250,00	35.000,00	70.500,00	105.500,00
Protection de la nature	250,00	250,00	500,00			
Sensibilisation	500,00	1.500,00	2.000,00			
Ressources cynégétiques					3.800,00	3.800,00
Surveillance et police						
Logistique et personnel	1.500,00	6.500,00	8.000,00			
Grand Total	7.500,00	101.250,00	108.750,00	35.000,00	74.300,00	109.300,00

Récoltes de bois	Volume sur écorce en m3		
	Grume	Trituration	Total
Hêtres	25,00	1.025,00	1.050,00
Epicéas		250,00	250,00
Total	25,00	1.275,00	1.300,00

9. **unanimentement** d'arrêter la modification du budget de l'exercice 2023 comme suit : vote d'un crédit supplémentaire de 13.190,00 € pour remplacer le véhicule du service forestier.
10. **unanimentement** d'approuver le programme d'action ordinaire du « SICONA » pour l'année 2024 au montant total de 93.858,60 €, dont 69.000,00 € (y inclus 6.000,00 € pour le projet « Natur genéissen ») à charge de la commune de Schieren.
11. **unanimentement** d'approuver le programme d'action extraordinaire du « SICONA » pour l'année 2024 au montant total de 158.882,50 €, dont 33.867,62 € (y inclus 19.977,09 € pour la cartographie des plans de gestion) à charge de la commune de Schieren.
12. **unanimentement** d'approuver le projet pluriannuel dénommé « Oppelandkonzept » visant à adopter le point n° 3.1 du catalogue des mesures du Pacte Nature (gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques).

13. unanimement

- d'approuver l'avant-projet définitif (APD) au montant total (y inclus les frais d'honoraires) de 1.528.686,90 € TVAC établi le 26 octobre 2023 par le bureau « Daedalus Engineering SARL » siégeant à L-7650 Heffingen relatif au réaménagement de la rue « Cité Emile Tibessart » à Schieren.
- d'approuver le devis complémentaire au montant total de 221.313,10 € TVAC dressé par le chef du service technique Monsieur Michel Putz et reprenant tous les travaux dont le devis mentionné ci-haut ne tient pas compte
- de prévoir un crédit ad hoc de 1.750.000,00 € au budget de l'exercice 2024.

14. **Présentation** des bilans annuels ainsi que les membres effectifs des équipes en relation avec le « Pacte Nature » et du « Pacte Climat ».

15. Composition des commissions consultatives communales

a) Commission des bâtisses

Président : Alexis Schloesser, conseiller communal

Secrétaire de la commission : Michel Pütz - Chef du service technique de la commune de Schieren (décision unanime du conseil communal)

Nombre de membres effectifs : 5 (décision unanime du conseil communal)

Nombre de candidats : 8

Voici les 5 candidats retenus à la majorité des voix du conseil (vote secret) :

1	Monsieur	Ferreira da Silva Helder	8 voix
2	Monsieur	Fisch Patrick	7 voix
3	Monsieur	Schmit André	6 voix
4	Monsieur	Wagner Bob	8 voix
5	Monsieur	Weydert Laurent	8 voix

b) Commission du vivre-ensemble interculturel

Présidente : Alcinda Lopes Medina, conseillère communale

Secrétaire de la commission : Diop Caty (décision unanime du conseil communal)

Nombre de membres effectifs : 7 (décision unanime du conseil communal)

Nombre de candidats : 9

Voici les 7 candidats retenus à la majorité des voix du conseil (vote secret) :

1	Madame	Fernandes Da Vinha Catarina	5 voix
2	Monsieur	Ferreira Esteves José Carlos	5 voix
3	Madame	Lopes Neves Arlen	8 voix
4	Monsieur	Monteiro Delgado Roberto	8 voix
5	Madame	Santos Clara	8 voix
6	Madame	Schweig Sylvie	8 voix
7	Madame	Tavares de Melo Sandra	8 voix

c) Commission du développement durable

Président : Jean-Paul Zeimes, bourgmestre ff (échevin)

Secrétaire de la commission : Alain Wersant (décision unanime du conseil communal)

Nombre de membres effectifs : 7 (décision unanime du conseil communal)

Nombre de candidats : 7

Voici les 7 candidats retenus à la majorité des voix du conseil (vote secret) :

1	Madame	Da Vinha Catarina	8 voix
2	Monsieur	Hansen Guillaume	8 voix
3	Monsieur	Meyer Paul	7 voix
4	Monsieur	Pechon Daniel	8 voix
5	Monsieur	Hanff Robert	7 voix
6	Monsieur	Schwartz Thierry	8 voix
7	Monsieur	Thill Georges	7 voix

d) Commission de la culture

Présidente : Monique Ley, conseillère communale

Secrétaire de la commission : Félix Heintz (décision unanime du conseil communal)

Nombre de membres effectifs : 5 (décision unanime du conseil communal)

Nombre de candidats : 5

Voici les 5 candidats retenus à la majorité des voix du conseil (vote secret) :

1	Monsieur	Agovic Dino	8 voix
2	Madame	Caregari Laure	8 voix
3	Madame	Kettel Jeanne	8 voix
4	Monsieur	Sachsen Raymond	8 voix
5	Monsieur	Thill Carlo	7 voix

e) Commission « Louis »

Présidente : Tessy Kries, conseillère communale

Secrétaire de la commission : Sandy Cesar (décision unanime du conseil communal)

Nombre de membres effectifs : 3 (décision unanime du conseil communal)

Nombre de candidats : 3

Voici les 3 candidats retenus à la majorité des voix du conseil (vote secret) :

1	Monsieur	Berwick Guy	8 voix
2	Monsieur	Goerens Emile	8 voix
3	Monsieur	Pechon Daniel	8 voix

16. **unaniment** de modifier l'article 9 « Taxe forfaitaire » du règlement-taxe relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés du 25 novembre 2020 (approbation ministérielle du 15 décembre 2020 / n° réf : 835x93ed0/DZ et arrêté grand-ducal du 9 décembre 2020) comme suit :

Art.- 9. Taxe forfaitaire

« Une taxe forfaitaire annuelle de 45,00 € est prélevée auprès de tous les ménages privés domiciliés ou ne pas domiciliés en la commune et auprès de toutes les entités industrielles, commerciales, artisanales, administratives ou autres implantées sur le territoire de la commune indépendamment du fait qu'ils soient desservis par la collecte publique ou pas. Cette taxe est due pour couvrir tous les autres coûts encourus par la commune en matière de gestion des déchets et n'étant pas couverts par les autres taxes de ce règlement ».

17. **unaniment** d'intégrer l'article 5 au chapitre I. « Dispositions générales » du règlement communal concernant les cimetières et les inhumations du 19 décembre 1975 comme suit :

« Les dispositions relatives au cimetière régional forestier à Diekirch sont définies par le règlement communal de la Ville de Diekirch ».

18. **unaniment** d'intégrer l'article 2 au règlement-taxe du 18 mars 2003 fixant les taxes à percevoir du chef de l'octroi de concessions au cimetière de Schieren comme suit :

« Les taxes applicables concernant le cimetière régional forestier à Diekirch sont définies par le règlement-taxe de la Ville de Diekirch ».

19. **unaniment** d'approuver le projet du budget de l'exercice 2024 de l'Office Social Nordstad « OSNOS » (budget rectifié 2023 et budget exercice 2024) voté par le Conseil d'Administration en sa séance du 16 octobre 2023.

20. **unaniment** d'approuver l'acte de cession à titre gratuit n°11006 conclu le 26 octobre 2023 par-devant Maître Marc Elvinger, notaire de résidence à Ettelbruck, par lequel la société à responsabilité limitée Immo-Prom Badic a cédé à l'Administration communale de Schieren les parcelles n° 251/5408, n° 251/5753, n° 251/5754, n° 251/5755 et n° 251/5809 inscrites à la section A du cadastre de la commune

de Schieren (places voirie, verte et place) au lieu-dit « Rue Lehberg », contenant 7 ares et 40 centiares en total.

21. **unanimentement** d'approuver divers titres de recette de l'exercice 2023 établis par le collège des bourgmestre et échevins.
22. **unanimentement** d'approuver diverses contrats de concession au cimetière de Schieren.
23. **unanimentement** de confirmer divers règlements temporaires d'urgence de la circulation.
24. **unanimentement** d'approuver l'organigramme graphique et de l'organigramme détaillé des fonctions des collaborateurs de l'administration communale, signés le 27 octobre 2023 et entrant en vigueur le 1er janvier 2024 et le règlement de service du personnel administratif de la commune de Schieren, signé le 27 octobre 2023 et entrant en vigueur le 1er janvier 2024.

Remarque générale :

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 29 novembre 2023.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 30 novembre 2023
Le collège des bourgmestre et échevins